



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 21 mars 2018

Parution de l'avis de l'Autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) sur le projet de transformation du centre de traitement des déchets ménagers à Ivry/Paris XIII

L'Autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) a remis mercredi 21 mars 2018 son avis délibéré sur le projet de transformation du centre de traitement des déchets ménagers à Ivry/Paris XIII porté par le Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers.

Cet avis, comme le rappelle l'Autorité environnementale, porte uniquement sur des recommandations relatives à l'étude d'impact qui a été soumise à examen. L'Autorité environnementale y souligne la qualité du dossier produit par le Syctom sur le projet d'Unité de valorisation énergétique (UVE), première phase du projet à Ivry/Paris XIII. Elle valide par ailleurs l'adéquation du projet d'UVE avec les objectifs de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), en considérant *« qu'il existe un besoin de traitement résiduel en valorisation énergétique afin d'éviter la mise en décharge des déchets qui ne peuvent être valorisés sous forme de matière, notamment au regard des objectifs de réduction de l'enfouissement, dans le plein respect de la hiérarchie des modes de traitement. »*.

Cette analyse vient conforter le discours que tient le Syctom depuis les premières études réalisées sur le projet à Ivry/Paris XIII et le message porté auprès du Conseil régional dans la Contribution du Syctom au futur Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) d'Île-de-France.

L'Autorité environnementale évoque par ailleurs sa volonté d'avoir plus de détail sur les caractéristiques et les impacts de l'Unité de valorisation organique (UVO) prévue dans la seconde phase du projet à Ivry/Paris XIII. Il est rappelé à ce titre que la demande d'autorisation d'exploiter qui fera prochainement l'objet d'une enquête publique, ne porte que sur l'UVE. A ce stade, l'UVO

fait encore l'objet d'études et la poursuite de la concertation avec les parties prenantes, voulue par le territoire et recommandée par le garant à l'issue de la troisième phase de concertation post-débat public de 2016, est un préalable avant toute concrétisation de cette seconde phase du projet, dont la mise en service n'interviendra qu'en 2027.

D'ici l'ouverture de l'enquête publique, le Syctom s'attachera à apporter à son dossier de demande d'autorisation d'exploiter les divers autres compléments demandés par l'Autorité environnementale dans son avis, au travers d'un mémoire en réponse qui sera joint au dossier d'enquête publique.

Contacts presse :

Sylvie MARIAUD – tél : 01.40.13.40.84 - e-mail : mariaud@syctom-paris.fr

Patrice FURE, Directeur de cabinet du Président - tél : 01.40.13.17.14 – e-mail : fure@syctom-paris.fr

Le Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, est le premier opérateur public européen de traitement et de valorisation des déchets ménagers.

Il traite et valorise chaque année près de 2,3 millions de tonnes de déchets ménagers produites par 5,8 millions d'habitants de 84 communes, dont Paris, sur cinq départements franciliens, soit 10% du traitement des déchets ménagers en France.